

# COMMUNE DE VILLERS LA CHÈVRE

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre, à 20 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

**Présents** : MM. Alain DYE-PELLISSON, Gilles KREMER, Jean-Marc CHARPENTIER, Bernard GOFFARD, Sylvain TASSIN et Dominique THILL, Claude FORTEMPS et Mme Sylviane VUERICH.

**Absents excusés** : MM Daniel BALLIET, Bernard HAMIAUX, Jean HALSDORF, Éric LAMBERT, Fabrice TOLLE et Mmes Aurélie BRAGEUL, Joëlle BINOT.

M. Bernard HAMIAUX a donné procuration à M. Jean-Marc CHARPENTIER ;  
M. Éric LAMBERT a donné procuration à M. Dominique THILL  
M. Jean HALSDORF a donné procuration à M. Alain DYE-PELLISSON ;  
M. Fabrice TOLLE a donné procuration à M. Sylvain TASSIN ;  
Mme Joëlle BINOT a donné procuration à Mme Sylviane VUERICH ;

Un scrutin a eu lieu, M. Bernard GOFFARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

### ORDRE DU JOUR

1. Lotissement communal La Chaviotte : prix de l'are du terrain à bâtir ;
2. Lotissement La Chaviotte : attribution du marché lot n°2 ;
3. Local technique ;
4. Parcelle de bois ;

### **DÉLIBÉRATION 2024-25 : Lotissement « la Chaviotte » : tarif du terrain à bâtir**

Le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de viabilité du lotissement « la Chaviotte » vont démarrer en octobre 2024 et qu'il est nécessaire de fixer le prix du terrain à bâtir.

Après délibération, le conseil municipal,

- Fixe le prix du terrain à bâtir à 28 500 € TTC l'are (vingt-huit mille cinq cents euros) sur le lotissement « la Chaviotte » ;

- Précise que les futurs acheteurs auront l'obligation de déposer leur permis de construire dans les 2 ans suivant la signature de l'acte de vente chez le notaire ;
- Précise que tous les frais d'acquisition seront à la charge de l'acheteur ;
- Autorise le maire à signer tous les documents concernant cette opération.

Adoptée à l'unanimité

**Lotissement La Chaviotte : attribution du marché lot n°2**

Ce point n'a pas fait l'objet d'une délibération

**Local technique**

Ce point n'a pas fait l'objet d'une délibération

**Parcelle de bois**

Ce point n'a pas fait l'objet d'une délibération